

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

**PRESENTS ( 30 ) :** M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, MM. PREHER, LAURENDEAU, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

**POUVOIRS ( 9 ) :**

M. MIS mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
M. DUMAS mandant a pour mandataire M. ABELIN  
Mme PETIT mandant a pour mandataire M. Mme LAVRARD  
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire Mme RABUSSIÉ  
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. GUERIN  
M. GANIVELLE, andant a pour mandataire Mme MERY  
Mme PESNOT-PIN mandant a pour mandataire M. BARAUDON  
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

**EXCUSE ( 0 ) :**

Mme Nelly CASSAN-FAUX a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN-EMBAREK**

**OBJET : Organisation de la nouvelle offre estivale "Visa" et de "l'Eté au lac"  
Règlements - Tarifs**

*Dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse et Projet Educatif Local, la commune de Châtellerault souhaite permettre aux jeunes et aux familles d'accéder à des loisirs de qualité sur la période estivale.*

*Pour ce faire, elle reconduit le dispositif "Eté au lac" et met en place un nouveau dispositif estival en remplacement de Visa Vacances intitulé "Visa".*

*En partenariat avec les 5 accueils de loisirs de la ville, une offre de loisirs spécifique à chaque accueil est proposée.*

*Cette offre permet ainsi de répondre à 2 objectifs : favoriser la mixité sociale et mutualiser les moyens humains et financiers.*

**1- Le nouveau dispositif "Visa" :**

*Il s'agit d'une offre d'activités sportives et culturelles en direction des enfants et des jeunes âgés de 3 à 14 ans.*

*Les services municipaux et les associations châtelleraudaises mettent leurs compétences au service de ces activités.*

*Du 12 juillet au 17 août 2016, les activités sont ouvertes sur réservation avec une inscription payante.*

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 7 avril 2016

n°23

page 2/3

*Les activités et les inscriptions sont organisées au sein des 5 accueils de loisirs de la Ville : CSC Ozon, CSC Minimes, MJC des Renardières, Maison Pour Tous et Accueil de Loisirs Municipal.*

*La tarification est incluse dans l'offre proposée par les accueils de loisirs avec différentes tranches de quotient familial. Aucune participation financière supplémentaire n'est demandée pour la participation aux activités.*

*2- Le dispositif "Eté au lac" :*

*Il s'agit :*

- d'une offre de loisirs gratuite à destination des familles sur le site du lac de la forêt, tous les après-midis du 4 juillet au 17 août 2016 de 14h30 à 17h30 (baignade, plage et loisirs de plein air à caractère sportif, culturel et artistique).*

*Plus précisément, une programmation à caractère événementiel et des activités permanentes sont proposées au public : canoë kayak, escalade, ludothèque, bibliothèque, activités artistiques, tir à l'arc, baignade, buvette. Un accueil est assuré durant les heures d'ouverture des activités.*

*Sur le site, il est également proposé un espace "buvette" avec la tarification suivante :*

- sachet de bonbons individuel 0,50€*
- gâteau individuel 0,50€*
- barre chocolatée 1€*
- boisson eau avec ou sans sirop 0,50€*
- boisson gazéifiée 1€*
- glace 0,50€ et 1€*
- boisson chaude (café, thé, chocolat chaud) 0,50€*
- paquet de chips 0,50€*
- formule goûter 1€*

*Pour définir le fonctionnement de ces deux dispositifs et mieux informer les publics accueillis, deux règlements intérieurs sont proposés en annexe ainsi que le détail des modalités de fonctionnement, d'inscriptions et de tarifications proposées au sein de chaque accueil de loisirs. Ils précisent notamment :*

- les périodes d'ouvertures,*
- les inscriptions et conditions d'annulation,*
- les tarifs,*
- les conditions d'encadrement,*
- le droit à l'image,*
- les exécutions et modifications du règlement.*

*Enfin, les stages et animations issus de partenariats entre la collectivité et les acteurs de la vie sportive et culturelle locale ou avec des prestataires privés, impliquent la signature de conventions. Il s'agit par exemple de stages scientifiques avec l'association des Petits Débrouillards, des stages portés par les clubs sportifs de la Ville et des animations proposées avec les équipements de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais.*

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 7 avril 2016**

**n°23**

**page 3/3**

**VU** l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

**VU** la délibération n°33 du conseil municipal du 12 décembre 2013 relative à la contractualisation du Projet Educatif Local 2012-2016 avec les services de l'Etat et la commune de Châtellerault en Contrat Educatif Local (CEL),

**VU** la convention de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, et la commune de Châtellerault par délibération n° 14 du conseil municipal du 24 janvier 2013 relative au dispositif d'aide au temps libre des familles,

**VU** la signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, et la commune de Châtellerault, le 4 décembre 2012, intégrant le cofinancement par la CAF,

**CONSIDERANT** l'intérêt de ces animations en direction des enfants, des jeunes et des familles,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'adopter les tarifications suivantes :

- tarifications proposées par les accueils de loisirs de la Ville, incluant l'offre du dispositif "Visa"
- tarifs espace "buvette" de "l'Eté au lac",
- gratuité de l'offre de loisirs "l'Eté au lac" sur le site du lac,

d'approuver les règlements ci-annexés,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariat ainsi que toutes les pièces relatives aux stages et animations s'inscrivant dans le cadre des deux dispositifs.

Cette recette sera recouvrée sur la ligne budgétaire 422.3/70632/5600

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 avril 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



**REPARTITION CEJ 2016 ACOMPTE AVRIL 2016**

<b>ASSOCIATIONS OU STRUCTURES</b>	<b>CEJ 2011</b>	<b>CEJ 2016 Acompte = 50 % 2014 arrondi</b>
MPT	78 221,00	39 000,00
CS OZON	170 031,00	85 000,00
CS LES MINIMES	107 777,00	54 000,00
MJC LES RENARDIERES	163 220,00	81 610,00
LES PETITS DEBROUILLARDS	6 849,00	3 500,00
400 COUPS	4 754,00	2 400,00
Les 3 T	4 744,00	2 300,00
CCAS	619 386,00	310 000,00